

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 mars 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Monot, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 01-04 du 23 mars 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNÉE 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le soutien financier de l'État dans le cadre du Fonds vert pour les projets suivants :

- Marché global de performance (MGPE) pour la rénovation énergétique globale de 5 collèges
- Changement des sources lumineuses en LED pour 6 bâtiments centraux du Département
- Rénovation de l'éclairage public dans 6 opérations d'aménagement en Seine-Saint-Denis : RD932 Aubervilliers- Pantin (sections 4 chemins et Dubois), RD37 Montreuil - Av. Gabriel Péri, RD14 Saint-Ouen - Av. Michelet, RD91 Aubervilliers et Courneuve
- Programme éclairage public en Seine-Saint-Denis - Changement lumineux en LED
- Plan Canopée : 6 opérations : Parvis A. France – Drancy, RD115 - Bobigny Pantin, RD41 - Noisy-le-Sec, RD22 - Saint-Ouen, RD902- Villemomble, RD114 - Courneuve
- Cours Oasis dans 3 collèges : Gérald Philippe à Aulnay-sous-Bois, Albert Camus à Bonneuil-sur-Marne, Jean Jaurès à Pantin
- Terrain des essences (évolutions programmatiques et coûts supplémentaires)



- APPROUVE les plans prévisionnels de financement des projets suivants :

Projet	Estimation coût HT	Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert	Taux de financement vert demandé	Montant à la charge du Département
Programme éclairage public en Seine-Saint-Denis - Changement luminaire en LED	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	80,00%	300 000,00 €
Changement des sources lumineuses en LED pour 6 bâtiments centraux du Département	1 200 000,00 €	960 000,00 €	80,00%	240 000,00 €
Marché Global de Performance pour la rénovation énergétique globale de 5 collèges	31 947 350,00 €	25 557 880,00 €	80,00%	6 389 470,00 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : Réaménagement de l'avenue Michelet (RD14) entre la porte de Clignancourt et la rue du Landy (RD20) à Saint-Ouen	660 000,00 €	528 000,00 €	80,00%	132 000,00 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : Réaménagement de l'avenue Gabriel Péri (RD37) entre la Croix de Chavaux et l'avenue Stalingrad (RD20)	450 367,00 €	360 293,60 €	80,00%	90 073,40 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : Transformation de la RD932 en boulevard métropolitain – Section Emile Dubois	1 000 000,00 €	800 000,00 €	80,00%	200 000,00 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : Transformation de la RD932 en boulevard métropolitain – Section 4 Chemins	750 000,00 €	600 000,00 €	80,00%	150 000,00 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : mise en œuvre d'un éclairage solaire sur le RD901 avenue Roger Salengro à la Courneuve	358 333,00 €	286 666,40 €	80,00%	71 666,60 €
Rénovation de l'éclairage public dans l'opération d'aménagement : Requalification de l'avenue Victor Hugo (RD901) à Aubervilliers - éclairage public	231 010,00 €	184 808,00 €	80,00%	46 202,00 €
Plan Canopée - Opération : Création d'un îlot de fraîcheur sur le parvis du Collège Anatole France à Drancy (RD41)	210 000,00 €	168 000,00 €	80,00%	42 000,00 €
Plan Canopée – Opération : Amélioration de la Canopée par la	283 333,00 €	226 666,40 €	80,00%	56 666,60 €

création d'un alignement RD22 rue du Docteur Bauer à Saint-Ouen (RD22)				
Plan Canopée - Opération : Amélioration de la Canopée par la création d'un alignement en fosse de Stockholm continue sur le boulevard Michelet à Noisy-le-Sec (RD41)	2 083 333,00 €	1 666 666,40 €	80,00%	416 666,60 €
Plan Canopée - Opération : Projet d'aménagement de plantations du trottoir de la rue Marcel Cachin (RD114)	210 000,00 €	168 000,00 €	80,00%	42 000,00 €
Plan Canopée - Opération : Amélioration de la Canopée par la création d'un nouvel alignement et aménager des abords sur l'avenue Henri Barbusse à Bobigny et l'avenue du Général Leclerc à Pantin (RD115)	416 667,00 €	333 333,60 €	80,00%	83 333,40 €
Plan Canopée - Opération : Projet d'aménagement de plantations des trottoirs de la RD902 Villemomble	900 000,00 €	720 000,00 €	80,00%	180 000,00 €
Cours Oasis dans 3 collèges	1 816 776,00 €	1 453 420,80 €	80,00%	363 355,20 €
Terrain des essences : surcoût	1 000 000,00 €	800 000,00 €	80,00%	200 000,00 €

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs au dispositif de financement « Fonds vert ».

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.